

Isolements et quarantaines, mode d'emploi

CORONAVIRUS Des milliers de Valaisannes et de Valaisans sont placés soit en isolement, soit en quarantaine. Petit rappel des règles à suivre en la matière avec le médecin cantonal Christian Ambord.

PAR VINCENT.FRAGNIERE@LENOUVELLISTE.CH

→ En Valais, des centaines de personnes ont déjà dû subir plusieurs quarantaines. Depuis deux semaines, le contact tracing est dépassé par l'augmentation exponentielle des cas positifs qui doivent gérer eux-mêmes dans un premier temps la mise en quarantaine des personnes de contact. Cette situation donne lieu à beaucoup de confusion. Le médecin cantonal Christian Ambord a accepté de remettre un peu d'ordre pour que chacun puisse s'y retrouver.

1 L'ISOLEMENT DURE DIX JOURS

L'isolement concerne une personne infectée par le coronavirus. Il se termine quarante-huit heures après la disparition des symptômes – hormis l'odorat et le goût – et dure au minimum dix jours. «Pendant cette période, vous devez éviter tout contact avec autrui, y compris les membres de votre famille», explique Christian Ambord, le médecin cantonal.

La personne concernée doit s'isoler dans une pièce, faire déposer ses repas devant la porte et désinfecter les sanitaires si d'autres personnes du ménage les utilisent. La personne placée en isolement a droit au maintien du salaire ou à une indemnité journalière sur présentation d'un certificat médical. L'employeur est tenu de verser son salaire pendant au moins trois semaines.



Les personnes testées positives peuvent être contagieuses de quarante-huit heures avant la manifestation des premiers symptômes et jusqu'à dix jours après leur apparition. SACHA BITTEL/A

2 NE PLUS ATTENDRE LE CONTACT TRACING

Avec plus de 700 cas positifs par jour, le Valais est le canton suisse le plus touché par la deuxième vague de Covid-19. «Les enquêtes d'entourage sont difficiles à réaliser et le contact tracing ne peut donc plus contacter chaque cas positif par téléphone», affirme Christian Ambord. Celui-ci demande donc que le cas positif informe lui-même, dès la réception de son test, les personnes avec qui elle a été en contact étroit pendant les quarante-huit heures précédant l'apparition des symptômes. «Un contact étroit signifie que vous avez été à moins de 1 m 50 pendant au moins quinze minutes sans mesure de protection.» Ces personnes doivent se mettre en quarantaine pendant dix jours.

3 QUARANTAINE, COMMENT ÇA MARCHE

La quarantaine dure dix jours à partir du dernier contact avec la personne infectée, car celle-ci est contagieuse de quarante-huit heures avant la manifestation des premiers symptômes et jusqu'à dix jours après leur apparition. «Si vous avez reçu un ordre de mise en quarantaine par SMS de Covid-Valais, mais que vous ne savez pas qui est la personne positive que vous avez côtoyée, la quarantaine débute à partir du moment où vous avez reçu le SMS», précise le médecin cantonal. Et si vous habitez dans le même ménage que le cas positif, la quarantaine commence dès que la personne malade a effectué le test. «Mais les personnes qui ont eu un test positif au Covid-19 dans les trois mois précédant le contact avec un cas positif n'ont pas besoin de se mettre en quarantaine.» Une personne en quarantaine qui n'a pas de symptôme n'a pas besoin de faire le test. Sur le plan financier, les personnes placées en quarantaine ont droit à une allocation pour perte de gains.

4 UNE EXCEPTION À LA QUARANTAINE: LE MÉDECIN

Si vous êtes en isolement ou en quarantaine, vous n'avez pas le droit de sortir de chez vous pour aller vous promener, faire des courses ou aller travailler, même avec le masque. «La seule exception est si vous devez vous rendre chez le médecin ou à l'hôpital. Le port du masque est alors obligatoire», précise Christian Ambord.

5 LES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUSSI CONCERNÉS

Les enfants et les adolescents qui ont eu un contact étroit avec une personne positive doivent aussi se mettre en quarantaine. «Dans l'idéal, un seul parent devrait s'occuper de l'enfant concerné.» Les enfants de moins de 12 ans qui présentent des symptômes légers de refroidissement et qui n'ont pas eu de contact avec une personne positive peuvent continuer d'aller à l'école ou à la crèche. Si l'enfant a de la fièvre et/ou tousse fortement mais que son état général est bon, il doit rester à la maison jusqu'à vingt-quatre heures après la disparition des symptômes. «Par contre, si son état général est mauvais, il doit consulter un pédiatre», assure le médecin cantonal.